



Compte rendu du CTL du 22/11/2016

Contacts :

Cherbourg :

Philippe LELIEPVRE
SIP

☎ : 02 33 97 33 04
SIE

Catherine PICOT
☎ : 02 33 01 62 27

Granville :

Julien CLAUDOT
SIP
☎ : 02 33 91 21 15

Saint Lô :

David CAMUS
DDFiP
☎ : 02 33 77 53 32
Yves GUEGUEN
CFP SPL
☎ : 02 33 77 87 21

1) Mise en place d'une aide à distance par le responsable du service de publicité foncière (SPF) de Saint-Lô aux SPF de Cherbourg 1 et Cherbourg 2

Cette expérimentation, qui doit débuter en décembre 2016 et faire l'objet d'un point de situation fin mars 2017, s'inscrit dans une initiative nationale (cf. instruction du 25 avril 2016). Ce dispositif, qui ne concerne dans un premier temps, que le responsable du SPF de Saint-Lô, consiste à apporter un soutien aux SPF de Cherbourg 1 et 2, sur la base de deux demi-journées par semaine, Cherbourg 1 accumulant 126 jours de retard au 31 octobre 2016 dans le traitement de ses formalités.

En outre, il ne devrait pas avoir d'incidence sur le niveau d'intervention des brigadiers de la brigade d'intervention nationale de publicité foncière (BNIPF).

Cette entraide à distance repose sur la migration des bases FIDJI des SPF depuis les MMA vers un serveur national dit EXADATA.

L'élargissement éventuel de ce dispositif d'entraide, à l'ensemble de l'équipe du SPF de Saint-Lô, sera soumise, à l'issue du point d'étape de mars 2017, à l'avis des organisations syndicales.

Pour FO DGFIP, si la solidarité est bien entendu une valeur essentielle qui doit être défendue et valorisée dans l'organisation du travail, cette expérimentation, basée sur la mise en place d'un serveur national EXADATA, préfigure la suppression de maints services de publicité foncière au niveau local. En effet, cette nouvelle organisation rappelle étrangement le mode de fonctionnement des services d'appui au réseau (SAR) déployés dans le secteur public local, censé appliquer une logique industrielle à l'exercice de nos missions.

Ce point était présenté pour seule information par l'administration et n'est donc pas soumis à l'avis des organisations syndicales.

2) Bilan de l'accueil des volontaires service civique par la DDFiP de la Manche

Le bilan de cet accueil est globalement positif. Malgré quelques difficultés ponctuelles, les VSC auront permis d'apporter un soutien, notamment lors des pics de réception du public. A noter toutefois, un recrutement plus difficile sur certains sites où les faibles candidatures n'ont pas permis une réelle sélection (Coutances et Avranches).

Pour FO DGFIP, le volontariat service civique est un dispositif d'initiative citoyenne et n'a en aucune façon vocation à remplacer des emplois pérennes qui ne font que trop défaut à notre réseau, notamment en matière d'accueil du public, dont la charge est amenée à exploser avec la mise en place du prélèvement à la source (PAS).

Dans un autre domaine, deux apprentis sont actuellement accueillis par la DDFiP de la Manche (un premier au pôle gestion fiscale au sein du service contentieux, un second au pôle pilotage ressources).

Ce point était présenté pour seule information par l'administration et n'est donc pas soumis à l'avis des organisations syndicales.

3) Questions diverses

A la demande de **FO** DGFIP 50, l'administration a communiqué le détail des collègues concernés par une perte de congés annuels au titre de l'exercice 2015. Après examen approfondi, il s'avère que les agents de catégorie C et B ont à eux seuls perdus pas moins de 365 jours sur un total de 411 jours, soit 88,80 %.

33,5 jours ont été perdus par des collègues inspecteurs et 12,5 jours par des collègues inspecteurs divisionnaires.

Nous avons demandé à la direction que soit engagée une communication auprès des responsables de services, s'agissant là d'un enjeu majeur en termes de prévention des risques psycho sociaux.

A savoir : les collègues en situation de congé maladie bénéficient d'un report automatique de leurs congés non pris, lors de la première année. Aucun collègue placé dans cette position administrative ne devra donc avoir perdu de congés au titre de l'année 2015 (CA 2015 automatiquement reportés sur 2016 et perdus fin 2016 si non consommés).

Sur le plan budgétaire, un abondement exceptionnel de 126 000 euros vient d'être versé à la DDFIP et devrait permettre le financement de plusieurs équipements, dont des écrans supplémentaires.